

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Divonne-les-Bains, le 16 mai 2014

Pollution des eaux par des hydrocarbures : exercice d'intervention à Divonne-les-Bains

Ce vendredi 16 mai, un camion-citerne accidenté sur la route du Tour du Lac, à Divonne-les-Bains, a vu s'échapper du mazout dans le lac de Divonne qui s'est écoulé jusque dans la rivière La Versoix. Voilà le scénario auquel ont été confrontés les sapeurs-pompiers du département de l'Ain, du canton de Vaud et du canton de Genève, lors de l'exercice d'intervention franco-suisse organisé par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Cet exercice a mobilisé quelque trente sapeurs-pompiers, venus à bout de cette pollution fictive.

Exercice d'intervention transfrontalier

En cas de pollution des eaux dans le bassin lémanique, un plan d'intervention est prévu par la CIPEL, permettant d'alerter les différents centres d'intervention français et suisses afin d'endiguer au plus vite ces pollutions qui peuvent passer outre les frontières. Afin que ce plan soit des plus efficaces, la CIPEL organise régulièrement des exercices qui visent principalement à tester les différents moyens à mettre en œuvre lors de telles interventions, le matériel adéquat ainsi que la coordination de l'intervention assurée par un poste de commandement unique.

Déroulement et bilan de l'exercice

Ce vendredi 16 mai, lors de cet exercice intitulé « CIPEL-16 », une pollution au mazout a été simulée dans le lac de Divonne et dans la rivière La Versoix, un cours d'eau transfrontalier qui se jette dans le Léman. L'alerte a été donnée à 7h40 aux sapeurs-pompiers du département de l'Ain, du canton de Genève et du canton de Vaud. Leur intervention conjointe et simultanée sur le lac et la rivière aura mobilisé quelque trente sapeurs-pompiers équipés de nombreux véhicules d'intervention, dont des véhicules dédiés à la lutte contre les pollutions, de deux bateaux et de matériel spécialisé tels que des barrages anti-pollution.

Ce matin, l'exercice du plan d'intervention de la CIPEL s'est avéré être un succès, grâce à une collaboration efficace des différents centres d'intervention, comme l'a souligné le Colonel Romatif, Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ain.

La mise en place de barrages anti-pollution a pu être testée, malgré les conditions venteuses qui ont compliqué le déplacement des bateaux tractant les barrages sur le lac. L'ensemble des matériels, différents selon les compagnies françaises et suisses, ont prouvé leur compatibilité, permettant une action conjointe réussie. Les barrages ont en effet permis de récupérer la majorité des copeaux de bois flottants qui simulaient la nappe de mazout.

Cet exercice CIPEL-16 a donc été concluant et laisse présager des interventions efficaces en cas de pollutions réelles.

Commission internationale
pour la protection des eaux du Léman



Comme l'indique son nom, CIPEL-16 est le 16^e exercice de la sorte, dont le premier s'est tenu en mai 1978. C'est bien grâce à la répétition de ces exercices que les sapeurs-pompiers peuvent se familiariser avec le plan d'intervention de la CIPEL ; une démarche nécessaire pour assurer l'efficacité de ce plan. Cet exercice sera donc reconduit dans quelques années.

Organisateurs de l'exercice

La direction de l'exercice « CIPEL-16 » a été placée sous la conduite du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain, ainsi que celle de la CIPEL, au travers de son groupe de travail « Collaboration franco-suisse des centres d'intervention en cas d'accident par les hydrocarbures ou autres substances pouvant altérer les eaux ». Fondé en 1977 par un accord franco-suisse, ce groupe a pour objectif de faciliter la collaboration entre les services d'intervention des deux pays en cas de sinistre grave ou de catastrophe pouvant altérer la qualité des eaux lémaniques.

Contact

Audrey Klein, Secrétaire générale de la CIPEL, ou Stéphanie Mercier, chargée de communication
Tél. : 022 363 46 69 (de la France : 00 41 22 363 46 69) - Courriel : cipel@cipel.org

La CIPEL c'est...

... un organisme franco-suisse chargé depuis 1962 de veiller sur la santé du Léman et des eaux du bassin versant. La CIPEL contribue à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, soit entre la France et la Suisse et plus particulièrement entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Elle suggère ou fait effectuer les recherches nécessaires pour déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions et émet des recommandations à l'intention des gouvernements français et suisse.

Commission internationale pour la protection des eaux du Léman

ACW - Changins - Bâtiment DC
Route de Duillier 50 - Case postale 1080 - CH - 1260 Nyon 1
Tél. : +41 (0)22 363 46 69 - Fax : + 41 (0)22 363 46 70
www.cipel.org